

# Communication du gouvernement

## Modalités d'organisation de la gestion des bons de caisse et titres de paiement du mois de juin 2017 dans les secteurs Santé et Affaires Sociales

Pour garantir la continuité et l'effectivité du service public de santé aux usagers, s'assurer du contrôle des effectifs des agents de l'Etat en charge de ses missions et au regard des perturbations occasionnées par les arrêts de travail récurrents dans ce secteur, le Gouvernement de la République dirigé par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Emmanuel ISSOZE NGONDET a décidé de la mise sur bons de caisse et titres de paiement spéciaux, la solde des agents en service dans les secteurs Santé et Affaires Sociales pour compter du mois de juin 2017.

Pour la gestion de ces bons de caisse et titres de paiement spéciaux, une cellule interministérielle (Ministère du Budget et des Comptes Publics, Ministère de la Santé Publique et de la Population, Ministère de la Prévoyance Sociale et Ministère de la Fonction Publique) a été mise en place en vue de l'exécution de cette haute instruction.

Afin d'assurer la fluidité dans la distribution des bons de caisse et titres de paiement, des sites dédiés ont été retenus dans les Communes de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoundou.

S'agissant des agents en service à l'intérieur du pays, il leur est demandé de se rapprocher de la Direction Régionale de Santé ou de la Coordination Provinciale des Affaires Sociales.

En ce qui concerne les agents admis régulièrement en stage hors du territoire national, une procédure spéciale de règlement leur sera appliquée après contrôle.

Enfin, la distribution des bons de caisse et titres de paiement débutera le lundi 26 juin 2017 à partir de 08 heures dans les sites retenus à cet effet.

**Fait à Libreville, le 23 juin 2017**

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Numérique, de la Communication, de la Culture et des Arts, Porte-parole du Gouvernement**  
**Alain Claude BILIE-BY-NZE**

**Les sites retenus sont :**

## SECTEUR SANTE

### PROVINCE DE L'ESTUAIRE

#### Commune d'AKANDA

Lieu de distribution : Centre Hospitalier Universitaire d'Angondje (CHUA)

Public concerné : agents exerçant dans les structures suivantes :

Centre Hospitalier Universitaire d'Angondje

Institut de cancérologie de Libreville

Centre de Santé d'Okala

Dispensaire du Cap Esterias

Infirmiers et dispensaires de la commune d'Akanda

#### Commune d'OWENDO

Lieu de distribution : Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo (CHUO)

Public concerné : agents exerçant dans les structures suivantes :

Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo

Centre de Santé Communautaire d'Owendo

Université des sciences de la sante (agents)

Dispensaires et infirmiers des lycées et collèges de la commune d'Owendo

#### Commune de LIBREVILLE

Lieu de distribution n°1 : Secrétariat Général du Ministère

Public concerné : agents exerçant au :

Cabinet du Ministre

Inspection Générale des Services (IGS)

Inspection Générale de la Santé (IGS)

Secrétariat Général (SG)

Directions Générales

Services supports (DCRH, DCSI, DCAD, DCAF)

Office Pharmaceutique Nationale

Direction des Médicaments et de la Pharmacie

Direction Nationale de la Santé maternelle et Infantile

Agents sans affectation

Lieu de distribution n°2 : Centre Hospitalier Universitaire de LIBREVILLE (CHUL)

Public concerné : agents exerçant dans les structures suivantes :

Centre Hospitalier Universitaire de Libreville

Centre National de Transfusion Sanguine

Centre de Traitement Ambulatoire de Libreville

Laboratoire National

Centre National d'Hémodialyse

Centre Hospitalier Universitaire Mère et Enfant

Hôpital de Coopération sino-gabonaise

Programme de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles

Lieu de distribution n°3 : Centre de Santé de NZENG-AYONG

Public concerné : agents exerçant dans tous les centres de santé de la commune de LIBREVILLE. Il s'agit de :

Centre de Santé de Nzenz-Ayong

Centre de Santé de London

Centre de Santé de Glass

Centre de Santé de Lalala

Centre Médical de l'UOB

Centre de Santé de Louis

Centre de santé d'Awendje

Centre de Santé de la Peyrie

Service Maternel et Infantile d'Akébé

Lieu de distribution n°4 : Hôpital Spécialisé de NKEMBO

Public concerné : agents exerçant dans toutes les structures de l'Hôpital de Nkembo y compris les Programmes. Il s'agit de :

Hôpital Spécialisé de Nkembo

Institut d'Hygiène et d'assainissement public

Institut d'Epidémiologie et de lutte contre les Endémies

Tous les Programmes et services nationaux.

Lieu de distribution n°5 : HYGIENE SCOLAIRE (à côté du Lycée National Léon Mba)

Public concerné : agents exerçant dans :

Infirmiers des Institutions de la commune de Libreville

Infirmiers des administrations publiques de la commune de Libreville

Infirmiers des grandes écoles de la commune de Libreville

Infirmiers des collèges et lycées de la commune de Libreville

Infirmiers des collèges et lycées de la commune de Libreville

Lieu de distribution n°6 : INSTITUT NATIONAL DE FORMATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Public concerné :

Stagiaires à l'INFASS

Stagiaires de Basile ONDIMBA (OLOUMI)

Stagiaires de l'Ecole Nationale d'Administration

Stagiaires de l'EPCA

Stagiaires de l'Université des Sciences de la Santé

Agents admis en stage à l'Etranger

Personnel administratif de l'INFASS

Lieu de distribution n°7 : Hôpital Régional de MELEN

Public concerné : agents exerçant au :

Centre Hospitalier Régional de Mélen

Centre National de Santé Mentale

Centre National de Gérontologie

Hôpital de Coopération Egypto-Gabonaise

Base d'Hygiène et d'Assainissement Public Ouest

Direction Régionale de Santé Estuaire

Infirmiers et dispensaires de la zone de Mélen

Dispensaires, infirmiers des collèges et lycées de Bikélé

ESTUAIRE hors communes AKANDA/OWENDO/LIBREVILLE

Lieu de distribution n°8 : CEP DE NTOUM

Public concerné : agents exerçant dans :

Infirmiers des collèges et lycées de NTOUM, KANGO, COCOBEACH et EKOUK

Centre Médical de NTOUM

Centre Médical de KANGO

Centre Médical de COCOBEACH

Centre de Santé d'EKOUK

PROVINCES : HAUT-OGOOUE/MOYEN-OGOOUE/NGOUNIE / NYANGA / OGOUE - IVINDO / OGOUE LOLO/OGOOUE-MARITIME/WOLEU-NTEM

Lieu de distribution : Directions Régionales de Santé des dites provinces.

Public concerné : agents du Ministère de la Santé exerçant dans les dites provinces.

## SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

### PROVINCE DE L'ESTUAIRE

Lieu de distribution n°1 : SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE (AIR France)

Public concerné :

Cabinet du Ministre

Inspection Générale des Services

Secrétariat Général

Services supports (DCRH, DCSI, DCAD, DCAF)

Directions Générales

Inspection chargée de l'Education Préscolaire

Agents sans affectation

Lieu de distribution n°2 : COMPLEXE SOCIAL BENOÎT MESSANI

Public concerné :

Service social CES PAO (Glass)

Service social lycée/collège Bessieux

Service social lycée Immaculée Conception

Service social du PLIST

Service social CHU de Libreville

Service social CTA de Libreville

Service social SMI glass

Complexe social Likouala

Service social Prytanée Militaire

Service social Protection de la Jeunesse

Service social arc-en-ciel

Lieu de distribution n°3 : CENTRE SOCIAL DES BAS DE

GUE-GUE

Public concerné :

Service social du CES Ange Mba

Service social du CES Léon Mba 1

Service social du CES Léon Mba 2

Service social du CES Bâ Oumar

Service social du lycée d'Application Nelson Mandela

Service social lycée Léon Mba

Service social de l'Université Omar Bongo

Service social de l'ENSET

Service social de l'ENS

Service Centre de Santé de Louis

Service social lycée Quaben

Lieu de distribution n°4 : HALTE GARDERIE DE LALALA

Public concerné :

Service social du CES Raymond Boucat

Service social lycée Paul Emame Eyeghe

Service social du lycée Technique National Omar Bongo

Service social du lycée Gustave Anguile

Service social hôpital de la Coopération Egypto-gabonaise

Service social CHU Owendo

Service social de l'INJS

Service social de l'USS

Lieu de distribution n°5 : ENEDA

Public concerné :

Service social lycée Jean Baptiste Obiang Etoughe

Service social lycée Mohamed Harissani

Service social complexe Jean Hilaire Aubame Eyeghe

Service social lycée Publique de Montalier

Service social lycée Djoue Dabany

Service social lycée Publique de Bikélé

Service social ENEDA

CEP Nzenz-Ayong

Halte-garderie de Nzenz-Ayong

Service social du Centre de Santé de Nzenz-Ayong

Service social Centre de Santé Mentale (psychiatrie 1)

Melen

Service social Centre de Santé Mentale (psychiatrie 2)

Melen

Lieu de distribution n°6 : CENTRE SOCIAL D'AKEBE

Public concerné :

Centre social d'Akébé

Service social du CES d'Akébé

Service social du CES Georges Mabignath

Service social lycée Evangélique d'Akébé

Service social lycée Evangélique Baraka Mission

Service social lycée Georges Mabignath

Service social de l'IUSO

Service social Antituberculeux/Anti-hantésien

Service social de l'Hôpital de la Coopération Sino-gabonaise

Service social SMI de la Peyrie

Service social Centre de Santé d'Awendje

CEP d'Awendje

CEP de Bellevue 1

Service social du FNAPHG

Service social CTA de Nkembo

Lieu de distribution n°7 : CENTRE D'APPRENTISSAGE POUR ENFANT DEFICIENT SOCIAL (CAPDES)

Public concerné :

Service social CES Mikolongo

Service social CES Louis Bigman

Service social CES Avorbam

Service social Mairie d'Akanda

Service social CEP CAPDES

Service social intendance CAPDES

Administration CAPDES

Service social Centre de Santé d'Okala

Service social de l'Institut de Cancérologie de Libreville

Service social AEMO

Lieu de distribution n°8 : INSTITUT NATIONAL DE FORMATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Public concerné :

Stagiaires de l'EPCA

Stagiaires de l'INFASS

Stagiaires du CFPP Basile Ondimba

Formateurs INFASS

Service social INFASS

Personnel administratif de l'INFASS

ESTUAIRE hors communes AKANDA/OWENDO/LIBREVILLE

Lieu de distribution n°9 : CEP DE NTOUM

Public concerné :

Structures de NTOUM

Structures de KANGO

Structures de COCOBEACH

PROVINCES : HAUT-OGOOUE/MOYEN-OGOOUE/NGOUNIE / NYANGA / OGOUE - IVINDO / OGOUE LOLO/OGOOUE-MARITIME/WOLEU-NTEM

Lieu de distribution : Coordinations provinciales des dites provinces

Public concerné : agents du Ministère de la Prévoyance Sociale exerçant dans les dites provinces.